



SERVICE

ET FAMILLE

LE PORTAIL
FAMILLE

QUI SOMMES-NOUS ?

Le portail famille de la Communauté de communes entre Juine et Renarde gère la facturation des activités suivantes : la cantine, les accueils périscolaire du matin et du soir, les centres de loisirs des mercredis et les vacances scolaire .

Pour savoir quels tarifs vont vous être appliqués, le portail famille calcule votre quotient familial. Pour cela, votre feuille d'imposition, vos données CAF ou MSA vous seront demandées.

IMPORTANT

Inscriptions scolaires : Vous devez vous rendre dans la mairie de votre lieu d'habitation pour l'inscription en maternelle ou en primaire.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif est dématérialisé sur le portail famille, vous pouvez y renseigner toutes vos coordonnées personnelles (situation familiale...).

L'inscription est annuelle et doit être renouvelée chaque année scolaire.

Le dossier administratif doit être entièrement complété pour que le portail famille puisse le prendre en compte et que vos enfants puissent bénéficier de nos services.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Votre dossier administratif doit être complété directement sur le portail famille, vous disposez d'un espace pour votre famille, et d'une fiche dédiée par enfant.

PIÈCES À FOURNIR

- Justificatif de domicile de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestation de paiement CAF OU MSA
- P.A.I. si besoin
- Avis d'imposition N-1
- Photocopie carnet de vaccination ou attestation du médecin

Pour les familles Monoparentales

Avis d'imposition avec la lettre T obligatoire (dans la case « cas particuliers »).

Pour les familles en Garde alternée

- Attestation d'assurance de responsabilité civile de chacun des parents
- Jugement de divorce attestant de la garde et de la pension / ou en cas de séparation, une attestation sur l'honneur signée des 2 parents demandant la mise en place de la garde alternée
- Justificatif de domicile des 2 parents
- Impôts ou numéro d'allocataire CAF des 2 parents + nouveaux conjoints éventuels
- Remplir le calendrier de garde alternée directement sur le portail famille
- PAI si besoin

CRÉATION DU COMPTE FAMILLE

Pour les nouvelles familles du territoire ou les enfants entrant en petite section, la création du compte famille s'effectuera avec le portail famille par mail.

GÉREZ TOUT EN UN CLIC

Vos réservations des services

- Centre de loisirs.
- Accueil du soir.
- Cantine unitaire.

Vos factures

- Règlement, édition et visualisation en ligne.

Vos informations

- Mise à jour de vos informations.

Votre dossier famille

- Saisie en ligne.



Le portail famille est accessible via le lien suivant ou avec le QR Code.
<https://www.espace-citoyens.net/entrejuineetrenarde/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

LA FACTURATION

Les factures sont consultables sur le portail famille, chaque début de mois pour le mois précédent. Vous disposez d'un délai de 30 jours pour les payer par CB sur votre portail famille, chèque, espèces ou CESU papier.

Passé ce délai, elles ne seront plus payables sur le portail famille mais uniquement en espèces (avec l'appoint) ou par chèque ou par CESU papier (sauf pour la cantine). Si les factures ne sont pas réglées à la date butoir, la Communauté de communes saisira le Trésor Public qui émettra un avis de sommes à payer.



ADRESSE

Service Monétique
2 rue des Hêtres Pourpres
91580 Étrechy

HORAIRES

Lundi : 13h30-17h
Mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12h et 13h30-17h
Mercredi : 9h-12h et 13h30-16h30

CONTACTS

Téléphones : 01 83 63 88 39 / 01 83 63 88 40

